

SAISON 2026-2027

TARIFS CUMULES DE LA PART VARIABLE DES COTISATIONS LIGUE ET DEPARTEMENTS (DONT MONTANT DE LA LICENCE FFA) AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Rappel : coût de la licence FFA toutes catégories : 36€

Type de licence	Catégorie	Dpt 16	Dpt 17	Dpt 19	Dpt 23	Dpt 24	Dpt 33
Athlé-Compétition	BE	71,00	62,00	51,00	53,00	62,00	71,00
	MI	75,00	67,00	55,00	57,00	66,00	75,00
	CA	97,00	89,00	77,00	79,00	86,00	96,00
	JU-ES-SE-MA	100,00	92,00	80,00	82,00	89,00	99,00
Athlé-Entreprise	BE-MI	42,00	42,00	45,00	47,00	42,00	42,00
	CA-JU-ES-SE-MA	42,00	42,00	45,00	47,00	42,00	42,00
Athlé-Découverte	BB	69,00	54,00	49,00	51,00	59,00	67,00
	EA-PO	69,00	54,00	49,00	51,00	59,00	67,00
Athlé-Santé	CA-JU-ES-SE-MA	52,00	49,00	45,00	47,00	46,00	48,00
Athlé-Running	CA-JU-ES-SE-MA	52,00	49,00	45,00	47,00	48,00	48,00
Athlé-Encadrement	MI-CA-JU-ES-SE-MA	46,00	54,00	49,00	46,00	46,00	51,00

Type de licence	Catégorie	Dpt 40	Dpt 47	Dpt 64	Dpt 79	Dpt 86	Dpt 87
Athlé-Compétition	BE	58,00	54,00	55,00	71,00	66,50	54,00
	MI	62,00	58,00	59,00	75,00	70,50	58,00
	CA	84,00	80,00	81,00	97,00	91,50	80,00
	JU-ES-SE-MA	87,00	83,00	84,00	100,00	94,50	83,00
Athlé-Entreprise	BE-MI	42,00	48,00	42,00	51,00	43,00	48,00
	CA-JU-ES-SE-MA	42,00	48,00	42,00	51,00	43,00	48,00
Athlé-Découverte	BB	46,00	52,00	53,00	69,00	63,50	52,00
	EA-PO	56,00	52,00	53,00	69,00	63,50	52,00
Athlé-Santé	CA-JU-ES-SE-MA	46,00	48,00	46,00	51,00	47,50	48,00
Athlé-Running	CA-JU-ES-SE-MA	46,00	48,00	46,00	51,00	47,50	48,00
Athlé-Encadrement	MI-CA-JU-ES-SE-MA	46,00	52,00	50,00	55,00	47,00	46,00



MONTANT DU DROIT DE MUTATION [DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOUT 2027]

Sens de la mutation →			Type de licence (saison en cours)				
			Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
Type de licence (saison en cours ou saison n-1)	Athlé Compétition	U14-Benjamin	80 €	80 €			
		U16-Minime	80 €	80 €			80 €
		Autres	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Athlé Entreprise	U14-Benjamin	80 €	80 €			
		U16-Minime	80 €	80 €			80 €
		Autres	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Athlé Running		80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Athlé Santé		80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
	Athlé Encadrement	U16-Minime	80 €	80 €			80 €
		Autres	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

La période de mutation est libre entre le 1^{er} septembre 2026*5 et le 31 août 2027.

Une seule mutation pour la saison administrative est autorisée. **Par exception, la CSR peut autoriser une seconde mutation lors de la même saison sportive, après avis des commissions techniques concernées et sous réserve du respect de l'équité sportive. Pour cela, le Club d'accueil et le licencié concerné font parvenir une demande motivée à la CSR (csr@athle.fr) accompagné de l'avis du Club quitté.**

La procédure de mutation ne s'applique pas aux licenciés relevant des catégories U7 à U12.

Un licencié peut, au moment du renouvellement de sa licence, passer du Club référent à un Club associé, d'un Club associé au Club référent ou d'un Club associé à un autre de l'Entente. Le Club référent ou le Club associé peuvent, dans ce cas, réaliser le changement de titre sans en faire la demande à la Ligue.

COMPENSATION FINANCIERE [U16-MINIMES A MASTERS]

Dirigeants, Entraîneurs Officiels (sauf JJ) et Spécialistes (tous types de licences)	Régional 1	15 points	100€
	Interrégional 1	21 points	150€
	National 1	30 points	300€
Compétiteurs U18-Cadets à Masters (licences Athlé-Compétition)	National 4	24 points	300€
	National 3	26 points	800€
	National 2	28 points	1200€
	National 1	30 points	2000€
	International B	35 points	4000€
	International A	40 points	6000€
Compétiteurs U16-Minimes (licences Athlé-Compétition)	Interrégional 3	19 points	150€
	Interrégional 2	20 points	
	Interrégional 1	21 points	

[Lien barèmes et tables de cotation.](#)



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50

TYPES DE LICENCES ET CATEGORIES D'AGE [DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOUT 2027]

Chgt de cat au 1er septembre

Catégorie H & F	Codes	Année de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Santé	Athlé Running	Athlé Encadrement
U7-BABY ATHLE	BB	2021 & après	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
U10-ÉVEIL ATHLÉTIQUE	EA	2018 à 2020	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
U12-POUSSINS	PO	2016 – 2017	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
U14-BENJAMINS	BE	2014 – 2015	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
U16-MINIMES	MI	2012 – 2013	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
U18-CADETS	CA	2010 – 2011	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
U20-JUNIORS	JU	2008 – 2009	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
U23-ESPOIRS	ES	2005 à 2007	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
U35-SENIORS	SE	1993 à 2004	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M0-MASTERS	MA	1992 – 1988	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M1-MASTERS	MA	1987 – 1983	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M2-MASTERS	MA	1982 – 1978	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M3-MASTERS	MA	1977 – 1973	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M4-MASTERS	MA	1972 – 1968	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M5-MASTERS	MA	1967 – 1963	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M6-MASTERS	MA	1962 – 1958	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M7-MASTERS	MA	1957 – 1953	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M8-MASTERS	MA	1952 – 1948	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M9-MASTERS	MA	1947 – 1943	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
M10-MASTERS	MA	1942 & avant	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

TYPES DE LICENCES ET PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

Types de licences	Catégories	Types de manifestations
Athlé-Compétition	U14 à Masters	Tous types de compétitions
Athlé-Entreprise	U14 à Masters	Toutes compétitions et championnats de Sport Entreprise
Athlé-Découverte	U7	Aucune compétition, uniquement des épreuves d'animation Pass'Aventure
	U10	Pratique compétitive par équipes uniquement au format Kid'Athlé et Kid'Cross
	U12	Pratiques compétitives individuelles et par équipes évolutives au cours de la saison
Athlé-Running	U18 à Masters	Toutes compétitions running hors championnats et épreuves d'animation sur piste
Athlé-Santé	U18 à Masters	Aucune compétition, uniquement des épreuves d'animation
Athlé-Encadrement	U18 à Masters	Aucune compétition, ni animation
Titre de participation PPS	U20 à Masters	Toutes manifestations de l'article L. 331-5 du code du sport et toutes compétitions running, hors championnats réservés aux licenciés FFA
Non licenciés ou détenteur d'une attestation fédérale « PPS »	U18	Toutes manifestations de l'article L. 331-5 du code du sport et toutes compétitions running hors championnats sous réserve de respecter les conditions de santé posées par le Règlement des manifestations running
Non licencié ou non détenteur d'un PPS	U20 à Masters	Aucune compétition ou manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport

Précisions :

- Les compétitions sur piste ne sont pas accessibles aux titulaires d'une licence Athlé-Running.
- Les licences Athlé-Santé et Athlé-Découverte (pour la catégorie U7) ne permettent pas de participer à une quelconque compétition. **Les titulaires majeurs d'une licence Athlé Santé doivent être détenteurs d'un Titre de participation PPS pour participer aux manifestations de l'article L. 331-5 du code du sport et aux compétitions running.**
- Pour les licenciés Athlé-Découverte et les licenciés des catégories U14 et U16, toutes les modalités sont apportées annuellement dans le livret des règlements et pratiques, édité par la Commission nationale des jeunes.
- Seule la licence Athlé-Compétition permet de participer à un championnat officiel (piste ou running).
- Seuls les titulaires d'une licence Athlé-Compétition, Athlé-Running ou d'un Titre de Participation Pass Prévention Santé peuvent participer à des compétitions de Marche Nordique.



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50

LICENCE ATHLE ENTREPRISE

La licence Athlé Entreprise a été mise en place dans le but de promouvoir le sport en entreprise.

Seuls les Clubs rattachés à une entreprise sont susceptibles de délivrer cette licence à leurs salariés, aux retraités de l'entreprise, à leurs conjoints et à leurs enfants (à partir de la catégorie U14).

Lors de leur demande d'affiliation, les Clubs rattachés à une entreprise renseignent la nature du Club dans le champ prévu à cet effet sur le formulaire de renseignements généraux.

La licence Athlé Entreprise permet à son titulaire de participer à toutes les compétitions autorisées et aux Championnats de Sport Entreprise.

Par ailleurs, il est toujours possible pour un licencié Athlé Compétition, licencié dans un Club non rattaché à une entreprise, de participer aux Championnats de Sport Entreprise sous les couleurs d'un Club rattaché à une entreprise sous réserve :

- Qu'il soit un salarié de l'entreprise, un retraité de l'entreprise, le conjoint ou l'enfant d'une personne exerçant dans l'entreprise ;
- Qu'il en fasse la demande écrite auprès du Club rattaché à cette entreprise. Cette pièce devra pouvoir être produite en cas de demande de la FFA ;
- Que le Club rattaché à l'entreprise réalise, via le numéro de licence, cet attachement sur le SI-FFA dans le menu prévu à cet effet (attachement d'un licencié Athlé Compétition à un Club entreprise).

CONDITIONS RELATIVES A LA PREVENTION DE LA SANTE

- Conformément à l'article L.231-2 du code du sport, les personnes majeures qui demandent une licence ou son renouvellement, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent réaliser via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, le Parcours de prévention santé (ou « PPS ») tel que prévu par la FFA sur sa solution dédiée.
- Conformément aux articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du sport, les personnes mineures qui demandent une licence ou son renouvellement, quel que soit son type, doivent attester conjointement avec leur responsable légal, via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif l'état de santé du mineur prévu à l'article D.231-4-1 du Code du sport. Le contenu de ce questionnaire est reproduit en Annexe de la Circulaire administrative fédérale.
 - o À défaut, les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'athlète mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.
 - o Les certificats médicaux, établis par un médecin librement choisi, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur.



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50